

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1196 du 25 octobre 1947 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1196

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret in 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 49-717 du 14 avril 1945 déterminant pour les territoires relevant du Département des colonies (autres que les Antilles et la Réunion) les conditions dans lesquelles pourront être légitimes les enfants des victimes civiles et militaires de la guerre (j. O. R. F. du 17 avril 1945, page 2139): Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

le gouverneurp.h.siriex